REGL. DE LA SOC. DE TEMPERANCE.

de nos amis qui nous visitent, et qui ne sont point de la Société, à moins qu'ils en aient un absolu besoin, ce qui sera bien rare.

70.—A la mort d'un membre de la Société de l'empérance, dans sa paroisse, faire une prière: comme de dire un Chapelet; faire le chemin de la croix; ou dire cinq Pater; ou cinq Ave Maria.

So.—Si on connaît qu'un membre de la Société de Tempérance manque à son engagement, le cacher charitablement, et prier pour lui; et s'il devient à donner du scandale par son intempérance, en prévenir secrètement le Président, qui devra être Mr. le Curé, qui avertira le coupable : et s'il n'y a pas d'espoir qu'il revienne à des sentiments d'honneur et de religion, il devra être exclude la Société, et son nom devra être rayés du livre de la Société de Tempérance.